



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2021

CONVOCATION : 30 AOUT 2021

AFFICHAGE : 09 SEPTEMBRE 2021

PRESENTS : KIRSCH Michèle, JEANPIERRE Vincent, DEBIEVE Pascal, AUBERT Gwenola, CANTENEUR Bruno, LACRESSE Bernard, PELTRE Béatrice, RELTIENNE Guillaume, SCHOLZ Laurent, SEYBOLD Christophe

MEMBRES ABSENTS et EXCUSES : POIREL David, excusé, pouvoir à M. SEYBOLD Christophe,

POUVOIR : 1

MEMBRES AYANT DELIBERE : 11

SECRETAIRE DE SEANCE : PELTRE Béatrice

20 H 30 : Madame le Maire ouvre la séance.

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Dès l'ouverture de la séance Mme le Maire informe les membres présents qu'elle souhaite ajouter un point à l'ordre du jour concernant les marquages au sol sur la Départementale. Sa demande est acceptée.

RENOUVELLEMENT CONVENTION MMD54

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune d'ARRACOURT est adhérente au groupement de commande travaux de voirie du département.

Ce groupement de commande est constitué pour les prestations de travaux de voirie tels que les travaux de réfection de chaussée et d'accotement. Il nous permet aussi de bénéficier d'une assistance pour la dématérialisation des actes, et des marchés publics.

Il convient de renouveler cette convention à compter de 2022 dont le coût de la prestation s'élève à 110 € HT soit 132 € TTC.

Le Conseil accepte le renouvellement de cette convention.

REPLACEMENT BORNE INCENDIE

Après vérification par les services de la SAUR des points d'eau d'incendie de notre commune, il s'avère que le poteau situé 3 Grande Rue est défectueux et doit être changé.



4 devis ont été établis par différentes entreprises. Le devis le moins disant se trouve être celui transmis par la SAUR. Son montant s'élève à 3 192,21 € TTC.

Le Conseil décide d'accepter le devis de la SAUR.

MARQUAGES AU SOL – DEVIS ENTREPRISE SIGNATURE

Après avoir refait le revêtement de la Départementale, le Conseil Départemental a mandaté la Société SIGNATURE pour refaire 4 passages piétons ainsi que les 2 zébras des arrêts de bus. Les 3 autres passages piétons qui étaient trop usagers sont à la charge de la commune ainsi que les marquages des stationnements de véhicules (seule la partie où l'enfouissement a été réalisé bénéficiera de ces marquages de stationnement). Les autres marquages seront faits après les travaux.

Tous les marquages seront faits en résine coulée à chaud sauf celui situé en haut de la place de la CAL, qui sera fait en peinture, car il risque d'être abîmé lors des travaux d'enfouissement et devra être refait après.

Le devis de l'Entreprise SIGNATURE est validé. Quelques points sont justes à préciser avec la commerciale par téléphone.

QUESTIONS DIVERSES

- FETE PATRONALE : elle aura bien lieu les 18 et 19 septembre 2021.
- BRIOCHES DE L'AMITIÉ : l'opération « Brioches de l'Amitié » est de retour du 11 au 17 octobre 2021. La Commune participera comme d'habitude à cette opération.
- NOEL DES ANCIENS : il a été décidé qu'il sera proposé comme l'an dernier, un repas à domicile ou un colis de produits locaux. Une invitation des anciens dans un restaurant paraît encore prématurée en raison du contexte sanitaire.
Les personnes âgées parties en maison de retraite ou en résidence recevront une boîte de chocolats.
- CARDIA PULSE (DEFIBRILLATEUR) : le capot est légèrement endommagé dans sa partie inférieure droite mais ne semble pas présenter de danger pour le défibrillateur qui est à l'intérieur.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire, Michèle KIRSCH,